



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2025-603

PUBLIÉ LE 2 DÉCEMBRE 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2025-12-02-00001 - Arrêté DOS-GRHH-2025-141 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de LENS (Pas-de-Calais) (3 pages)

**ARRETE DOS-GRHH-2025-141**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER DE LENS (PAS-DE-CALAIS)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-88 du 1<sup>er</sup> octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 23 octobre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France le 1<sup>er</sup> août 2025 ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu le courrier de Monsieur le Maire de Lens en date du 20 novembre 2025 désignant Madame Danièle LEFEBVRE pour le représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens ;

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

### **Article 3 :**

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Lens sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 02 décembre 2025

**Le Directeur général**



**Hugo GILARDI**

**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Danièle LEFEBVRE, représentante du maire de Lens, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Pierre MAZURE, représentant de la commune de Lens ;
- Madame Françoise TOULOUSE et Monsieur Bruno TRONI, représentants de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin ;
- Monsieur Daniel KRUSZKA, représentant du Président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Anne-Sophie FOREAUX et Monsieur le docteur Nicolas VAN GRUNDERBEECK, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Sébastien GILLIOT, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Aurélie TOMCZAK et Monsieur Patrice RAMILLON, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Thierry DAUBRESSE, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et une autre personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Jean-Michel MARTIN, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Gérard ABRAHAM (fédération nationale des associations de retraités -FNAR-) et Monsieur Philippe DEVRAINNE (association des paralysés de France – France Handicap), représentants des usagers désignés par le préfet du Pas-de-Calais.